N° 22 01 09

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

20 janvier 2022

Date du Conseil Municipal

26 JANVIER 2022

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----23

Votants -----32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-six janvier, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, PRUKOP, DOUCHIN, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de : Monsieur BELLIOT, excusé.
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur SIGUIER qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur CAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.
Monsieur NICOSIA qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

9/ POSE D'UN COFFRET RESEAU AVEC PASSAGE D'UN CABLE SOUTERRAIN – AVENUE FLANDRES-DUNKERQUE – PARCELLE CADASTREE SECTION AW N°0536 – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA SOCIETE ENEDIS ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur ALLANIC, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Dans le cadre de l'opération immobilière du groupe OCDL, « Le Domaine de Bonne Source » (40 logements, dont 20 maisons individuelles), et afin de renforcer le réseau électrique, la société ENEDIS doit poser un coffret réseau avec passage d'un câble souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AW n°0536 sise avenue Flandres-Dunkerque.

Une convention, conclue à titre gratuit, doit permettre d'autoriser ce passage et déterminer les conditions de la servitude.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le projet de convention de servitudes ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 18 janvier 2022,

N° 22 01 09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de servitudes entre la société ENEDIS et la Ville de Pornichet sur la parcelle cadastrée section AW n°0536 sise avenue Flandres-Dunkerque.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur ALLANIC, à la signer et à en assurer l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.